

Seine-Saint-Denis *Matin*

Le 93 paie les études de ses blouses blanches

Le conseil général attribue des bourses aux futurs médecins, auxiliaires de puériculture et puéricultrices qui s'engagent ensuite à travailler ici.

Une bourse mensuelle pour lutter contre la désertification médicale. Hier matin, le président PS du conseil général, Stéphane Troussel, a rencontré les bénéficiaires d'un tout nouveau dispositif. En échange d'une bourse, dix auxiliaires de puériculture, quatre puéricultrices et cinq médecins s'engagent, à la fin de leurs études, à travailler trois à quatre ans dans les centres de protection maternelle et infantile (PMI) et dans les crèches départementales du département.

« Non seulement nous sommes payés mais en plus nous sommes sûrs d'avoir du boulot à la fin »

Bintou, future puéricultrice

« La Seine-Saint-Denis connaît de grandes inégalités en matière d'accès aux soins, c'est pourquoi sommes obligés de mener une politique très volontaire (voir encadré) », souligne Stéphane Troussel.

Ainsi, les auxiliaires de puériculture boursières reçoivent un montant de 1100 € net par mois pendant les dix derniers mois de leur formation. En contrepartie, elles s'engagent à travailler trois ans dans les crèches. Les futures puéricultrices, elles, sont recrutées parmi les infirmières. Le conseil général leur paie leur scolarité d'un an et leur propose un montant de 1360 € net sur douze mois pour celles qui ont moins de trois ans d'expérience et

1560 € net pour les autres. En échange, elles travailleront pour au moins trois ans comme adjointe à la directrice de crèche, directrice de centre PMI ou puéricultrice de secteur. Enfin, les médecins seront payés 1000 € net par mois durant leurs deux dernières années d'étude contre un engagement de quatre ans dans une PMI. Cette proposition n'a pas rencontré le succès escompté : seuls deux médecins se sont portés volontaires pour cinq bourses (lire le témoignage). L'ensemble des candidats ont été sélectionnés en fonction de leur situation financière et surtout de leur motivation.

Micheline Grandman était infirmière scolaire avant de s'engager dans une formation d'auxiliaire de puéricultrice. « Les centres de PMI n'ont pas forcément bonne réputation car le travail qu'ils font est méconnu, raconte-t-elle. Beaucoup d'amis m'ont dit : Tu ne vas rien faire là-bas. Mais c'est complètement faux. » Par ailleurs, la jeune femme met aussi en avant l'avantage du financement. « Je connais des amis qui ont dû vendre leur appartement pour financer leurs études, poursuit-elle. Alors que nous, non

seulement, nous sommes payés mais en plus nous sommes sûrs d'avoir un boulot à la fin de la formation. » Bintou Timera, elle, était infirmière en milieu hospitalier pendant huit ans. En décidant de devenir puéricultrice, elle accepte une perte de près de 600 € par rapport à son ancien salaire. « C'est un choix réfléchi qui n'a pas été simple, reconnaît-elle. Mais j'ai envie de m'investir dans ce département et de travailler au contact des tout-petits. »

Reste que la Seine-Saint-Denis

n'est pas seule à proposer un tel dispositif. Paris le fait également. « La capitale bénéficie d'un avantage anormal, dénonce Stéphane Troussel. Les départements sont obligés de demander aux candidats de passer, en plus de leur diplôme, le concours de la fonction territoriale pour devenir cadre A. Mais pas à Paris qui bénéficie d'une dérogation. Un concours en moins à passer ; cela représente une concurrence terrible pour nous. »

SÉBASTIEN THOMAS



Bobigny, hier. Future médecin, Elena se verrait bien rester en Seine-Saint-Denis au-delà des quatre ans réclamés par le conseil général en échange de sa bourse. (L.P.S.T.)

« J'ai envie de m'investir ici »

TEMOIN Elena Villalon, étudiante en médecine

Elena Villalon est l'une des deux candidats qui se sont manifestés pour bénéficier de l'une des cinq bourses proposées à des médecins par le département. En contrepartie, les futurs docteurs s'engagent à consulter durant quatre ans en centre de protection maternelle et infantile (PMI).

Pourquoi si peu de succès ? « D'une part, les étudiants connaissent mal le travail en PMI, décrypte-t-elle. Mais surtout, c'est l'engagement sur quatre ans qui fait peur. Nous avons beaucoup de liberté à la fin de nos études pour travailler en hôpital, dans un cabinet médical, se mettre à son compte et se lier si tôt à une institution ne fait pas vraiment recette parmi nous. »

Si Elena a décidé de candidater, c'est essentiellement pour la qualité relationnelle qu'elle espère entretenir en centre de PMI. « J'ai découvert leur travail lors d'un stage et j'ai

tout de suite été séduite par l'écoute et l'aide qui étaient apportées à tous ces gens, insiste-t-elle. L'humain est au centre du travail en PMI, ce qui n'est pas forcément le cas à l'hôpital ou dans un cabinet libéral. »

Elle fait son internat à l'hôpital de Bondy

Le choix géographique n'est pas un hasard non plus. « J'habite Aulnay-sous-Bois, j'ai passé toute ma jeunesse en Seine-Saint-Denis, je suis actuellement interne à l'hôpital Jean-Verdier à Bondy, bref, j'ai envie de m'investir dans ce département », soutient-elle.

Cette jeune maman entame sa dernière année de formation et a commencé à toucher la bourse cette année. A 25 ans, elle se voit bien continuer en PMI au-delà des quatre ans réclamés par le conseil général.

93 EXPRESS

Faites découvrir la basilique aux enfants



SAINT-DENIS. Dans le cadre de l'événement Monument jeu d'enfant qui fête ses quinze ans cette année, la basilique des rois de France se montre ce samedi sous un jour nouveau pour séduire les enfants

entre 5 et 12 ans. Il reste des places pour les ateliers taille de pierre, création de mosaïque, ateliers de sérigraphie, réalisation d'un roi pantin, il y en a pour tous les goûts. « C'est l'occasion pour les familles de visiter un édifice qu'elles ne connaissent pas forcément », commente Serge Santos-Echeverria, administrateur de la basilique. Les animations gratuites se déroulent de 10 heures à 17 h 15, les accompagnants bénéficient d'un tarif réduit. Réservations au 01.49.21.14.87 ou par courriel à reservations.basilique@monuments-nationaux.fr.

C'EST NOUVEAU

Un accueil en langue des signes à la CAF

ROSNY-SOUS-BOIS. Les sourds peuvent désormais bénéficier d'un accueil en langue des signes à l'agence famille de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Rosny-sous-Bois. Chaque jeudi matin, les agents de la CAF peuvent dialoguer avec le public sourd via des vidéoconférences avec des interprètes qui maîtrisent la langue des signes française. Le projet est développé par la société WebSourd, qui équipe déjà 17 CAF en France.

CAF de la Seine-Saint-Denis, 15, rue Jean-Pierre-Timbaud à Rosny.

Gastronomie dans le métro

La RATP et le guide Champérad organisent ce matin et pour trois jours la cinquième édition de la Grande cuisine pour tous à la station Miromesnil, à Paris, sur les lignes 13 et 9. Six grands chefs descendent dans le métro proposer trucs et astuces pour cuisiner « bien et pas cher ». Parmi eux Amandine Chaignot, jury de l'émission de télé « MasterChef » et chef du palace parisien Raphaël, ou Patrick Bertron, chef du Relais Bernard Loiseau.

CLÉS

19 bourses ont été distribuées par le conseil général

182 postes des médecins dans les PMI dont 26 sont vacants.

176 puéricultrices travaillent dans les crèches départementales

236 auxiliaires de puériculture sont employées en PMI

837 auxiliaires de puériculture sont affectés dans des crèches départementales

117 centres de protection maternelle et infantile (PMI) dans le département

55 crèches départementales

Une série de mesures pour améliorer l'offre de soins

Les initiatives du conseil général pour lutter contre la désertification médicale ne se limitent pas aux bourses. Tour d'horizon des principales mesures.

■ **Des aides aux communes** Le département peut proposer des subventions aux villes qui essaient d'améliorer l'offre de soins sur son territoire. Ainsi, Pierrefitte vient d'obtenir une enveloppe pour la construction d'une maison de santé qui regroupera plusieurs spécialités. ■ **Des médecins mieux rémunérés** En 2001, la rémunération des médecins de PMI a été augmentée de

15%. En début de carrière, le salaire passe donc de 2 800 € net à 3 200€.

■ **Le recours aux retraités** Aujourd'hui, il y a 26 postes de médecins vacants dans les PMI. Pour tenter de compenser cette situation, le conseil général a fait appel à des médecins qui ont pris leurs retraites. Il y en six qui officient sur le territoire.

■ **Des emplois d'avenir** Le département va profiter du dispositif emploi d'avenir pour engager quatre jeunes non-diplômés afin de les former et de les faire travailler en crèches.

S.T.